Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 88 (1990)

Heft: 5

Rubrik: Zeitschriftenkommission = Commission de la revue

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- une plus grande liberté est souhaitable pour ce qui concerne le domaine formel (format, titre, plan-îlot/plan-cadre)
- le principe d'interdépendance du dessin et de l'échelle des plans doit être maintenu surtout au vu des nouvelles possibilités informatiques.

Sur la base de ce qui précède, la direction du projet REMO a consulté les membres de la CSCC sur deux variantes. La première prévoyait l'élaboration de prescriptions fédérales sur le modèle des normes actuelles mais avec plus de souplesse dans le domaine formel. La deuxième envisageait de déléguer ces prescriptions aux cantons. La CSCC a opté dans sa grande majorité pour la première variante (prescriptions fédérales souples).
La direction du projet va donc publier de nouvelles normes de dessin suivant le vœu de la CSCC (en se basant sur les normes actuelles mais avec plus de liberté dans le domaine formel).

3. Contenu

Les résultats de la consultation sur le contenu sont les suivants:

- points fixes: incontestés
- couverture du sol et objets divers: en principe incontestés sauf pour ce qui concerne certaines subdivisions et le degré de spécification
- nomenclature: incontestée
- altimétrie: doute quant au mode d'exécution et au degré de spécification
- propriété foncière: incontestée; la propriété par étage a fait l'objet de quelques remarques
- aménagement du territoire et utilisation du sol: très contestés par les cantons, rejetés par les utilisateurs concernés
- servitudes, réseaux des conduites et divisions administratives: incontestés.

La direction du projet a été forcée de renoncer aux couches aménagement du territoire et utilisation du sol. Par contre, elle tient à conserver la couche altimétrie car il s'agit là d'un domaine original de la mensuration. Les remarques concernant les autres couches seront prises en compte dans la mesure du possible.
Ces nouvelles orientations ont été bien accueillies par la CSCC. Le catalogue des données sera donc corrigé et mit en vigueur si possible cette année encore.

4. Réalisation

Les cantons presque unanimes sont de l'avis qu'il faut prévoir des solutions transitoires, co-financées par la Confédération, pour répondre aux besoins toujours plus pressants des utilisateurs. En particulier, la numérisation des plans existants par digitalisation ou scanning doit constituer un premier pas vers la réalisation de la REMO.
La direction du projet a proposé une solution à la CSCC qui a été très bien acceptée: la numérisation de haute qualité (par calcul) doit être préférée. Cependant, la numérisation rapide grâce une «digitalisation qualifiée» doit être reconnue comme réalisation partielle de la REMO. Les exigences liées à cette numérisation ne sont pas encore formulées.
Il faut ajouter à cela que les nouvelles mensurations doivent être réalisées dès que possible de façon complètement numérique.
La direction du projet est en train de définir les conditions et le mode de numérisation rapide ainsi que les exigences pour les mensurations complètement numériques.

5. Financement

Le modèle de financement n'a pas non plus trouvé grâce auprès des gouvernements cantonaux.
Les modifications du jeu des données de base et l'introduction de la «numérisation rapide» provoqueront de gros changements du mode de financement.
La direction du projet a chargé le groupe de travail «finances», sous la conduite du Prof. Dr. E. Buschor de St-Gall, de réviser l'arrêté fédéral concernant les indemnités en faveur de la mensuration officielle.
Sous réserve de la «neutralité des coûts», il s'agit de ne pas aggraver la situation des cantons financièrement faibles. Le rapport entre les coûts de la mensuration e tles revenus des cantons constitue pour la première fois un facteur de réflexion. De plus, des modèles de répartition des frais restants sont en train d'être élaborés de façon à ce que les futurs utilisateurs permanents participent dès le début au financement des nouvelles mensurations et des numérisations.

Direction du projet REMO

Lehrlinge Apprentis

Aufgabe 3/90

Die Bergstation (B) einer Seilbahn ist 2 km horizontal von der Talstation (T) entfernt und liegt 600 m höher als diese. Von einem Instrumentenstandort (I) welcher 800 m von T entfernt ist, wird auf T eine Richtung von 0^g und auf B eine solche von 95^g beobachtet.
Die Seilbahn (S) fährt mit 36 km/h von B weg und hält nach 2 Min. 40 Sek. an.
Welche Richtung (R) von I aus wird nach S beobachtet?

Hans Aeberhard

Problème 3/90

La station supérieure d'un téléphérique (B) se trouve à une distance horizontale de 2 km du départ (T) et 600 m plus haut. Depuis une station (I) distante de 800 m de T, on mesure à l'aide du théodolite une orientation de 0^g sur T et une direction de 95^g sur B.
Partant de B, le téléphérique (S) descend à une vitesse de 36 km/h et s'arrête après 2 min. 40 sec.
Quel est la direction (R) observée depuis I sur S arrêté?

Hans Aeberhard

Compito 3/90

La stazione di cimam (B) di una teleferica dista orizzontalmente 2 km dalla stazione a valle (T) ed è 600 metri più alta di quest' ultima. Da una posizione strumentale (I), che dista 800 m da T, si osserva verso T una direzione di 0^g verso B una direzione di 95^g.
La teleferica (S) parte da B con una velocità di 36 km/h e si ferma dopo 2 min. e 40 sec.
Quale direzione (R) viene osservata da I verso S?

Hans Aeberhard

Zeitschriften-kommission Commission de la revue

Jahresbericht 1989

Die VPK hat ein unruhiges Jahr hinter sich. Der Chefredaktorenwechsel aufgrund der Ereignisse um den Artikel von Prof. Dr. H. J. Matthias in der VPK 4/89 (vgl. VPK 4/89 bis VPK 12/89) hat interne Diskussionen innerhalb der Zeitschriftenkommission und zwischen den Trägervereinen der VPK ausgelöst. Das neue Jahr soll nun dazu dienen, diese Diskussionen für eine neue Grundlage der Fachzeitschrift unseres Berufsstandes fruchtbar zu machen. Gespräche dazu sind in vollem Gange. Die Zeitschriftenkommission hat die Arbeit von Prof. Dr. H. J. Matthias als Chefredaktor in der Rubrik «Persönliches» VPK 11/89 gewürdigt.
Dazu kamen der Wechsel des Sekretariates und des Verlages. Der Wechsel des Sekretariates wurde nach dem Ausscheiden der langjährigen Lektorin, Frau I. Wieser, aus dem Institut für Geodäsie und Photogrammetrie an der ETH Zürich notwendig (vgl. VPK 11/89). Der Wechsel des Verlages der Zeitschrift erfolgte infolge personellen Veränderungen in der Diagonal Verlags AG und angekündigten Änderungen der bisherigen Verlagsbedingungen; der neue Verlag bietet die Gewähr für die reibungslose Geschäftsabwicklung, die bisherige Qualität und das regelmässige Erscheinen der VPK bei weitgehender Beibehaltung der bisherigen, für die VPK günstigen Bedingungen.
Erfreuliches ist über die Entwicklung der VPK selbst zu berichten. Die Seitenzahl hat sich gegenüber dem Vorjahr wiederum etwas erhöht. Dies vorallem infolge der zwei Sondernummern, VPK 1/89 (Bodensee) und VPK 6/89 (PR-Sondernummer des SVVK), die beide auf ein sehr grosses Interesse gestossen sind.
Auch die Finanzen sind im Berichtsjahr zufriedenstellend. Die Jahresrechnung schliesst wiederum mit einem bescheidenen Überschuss ab. Die Finanzierung der Zeitschrift muss aber trotzdem neu geregelt wer-

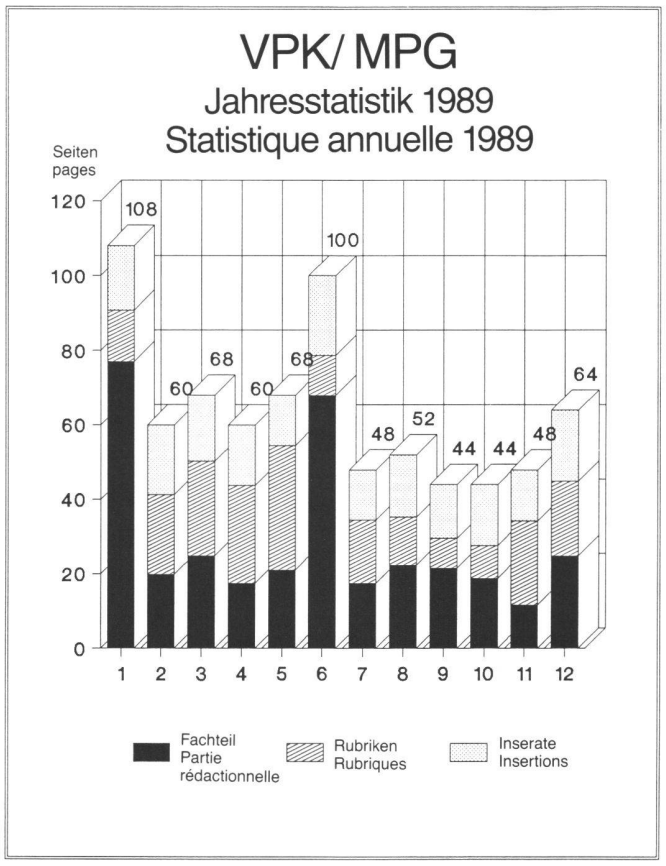

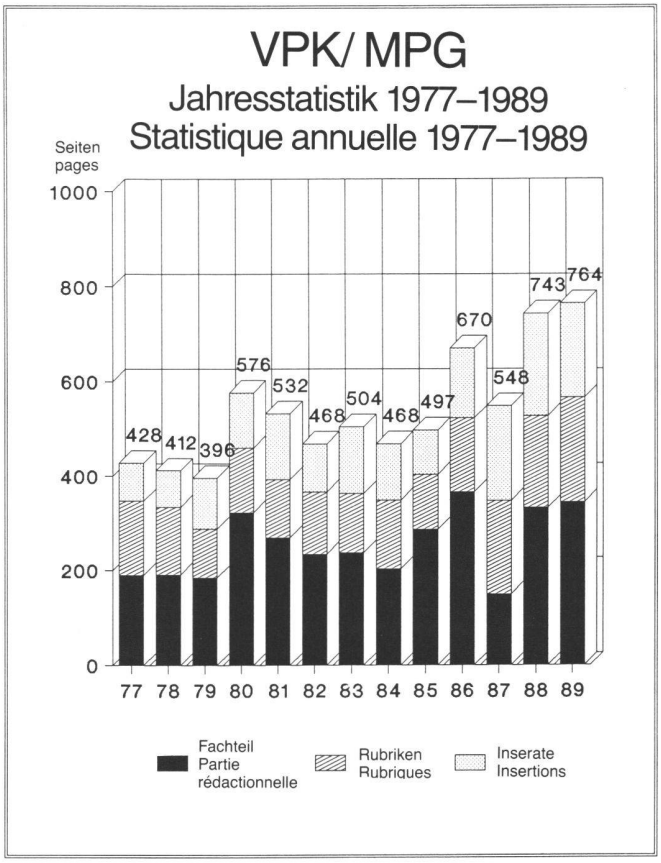

den, da für die Redaktion und das Sekretariat künftig mit grösseren Kosten zu rechnen ist. (Die Jahresrechnung 1989 und das Budget 1991 werden in einer der nächsten Ausgaben publiziert.)

Th. Glatthard

Rapport annuel 1989

La revue MPG vient de vivre une année troublée. Le changement de rédacteur en chef (voir MPG 4/89 à 11/89) a provoqué des discussions au sein de la commission et entre les partenaires de la revue. La nouvelle année devra permettre l'établissement de nouvelles bases pour le journal de notre profession. Les tractations sont en cours à ce sujet.

La commission de la revue a estimé le travail du Prof. Dr. H. J. Matthias, rédacteur en chef, dans la rubrique «Personalita» du MPG 12/89.

Des changements sont également intervenus dans le secrétariat et l'imprimerie. Le secrétariat, à la suite du départ de la lectrice Mme I. Wieser, a dû quitter l'Institut de géodésie et de photogrammétrie de l'EPFZ.

Les changements dans le mode d'édition de la revue font suite à une mutation de personnel chez Diagonal Verlags AG et aux modifications annoncées dans l'arrangement en vigueur jusqu'à aujourd'hui; le nouveau mode d'édition garantit un fonctionnement commercial harmonieux, le maintien de la qualité actuelle, assure la parution régulière du MPG, et maintient les conditions actuelles favorables pour le MPG.

Il est réjouissant de faire rapport sur le développement de la revue. Le nombre de pages s'est à nouveau accru par rapport à l'année précédente. Cela à cause principalement des deux numéros spéciaux MPG 1/89 (Bodensee) et MPG 6/89 (relations publiques), qui tous les deux ont suscité un grand intérêt. Selon le rapport annuel, les finances sont satisfaisantes. Les comptes annuels bouclent à nouveau avec un modeste bénéfice. Cependant le financement de la revue devra être reconsidéré, étant donné qu'à l'avenir, il faudra prévoir des frais plus importants pour la rédaction et le secrétariat. (Les comptes annuels 1989 et le budget 1991 seront publiés dans le prochain numéro.)

Th. Glatthard

Bureau de géomètres
du canton de Vaud
cherche

Ingénieur-Géomètre breveté

Poste intéressant et à responsabilités

Faire offre sous chiffre 209
SIGWERB AG, Industriestrasse 447
5616 Meisterschwanden

Gesucht

Photogrammetrie-Operateur

oder

Vermessungszeichner(in)

mit Interesse an Ausbildung zum Photogrammetrie-Operateur.

Unser Büro befindet sich in ländlicher Umgebung. Wir sind modern instrumentiert und geben Ihnen gerne weitere Informationen.

Bewerbungsunterlagen sind erbeten an:

Ingenieurbüro H. U. Scherrer
Hauptstrasse 581, 9650 Nesslau, Tel. 074/4 22 44